



DATE DE PUBLICATION : 22 novembre 2010

Le secrétaire général

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Jean-Paul REDOUIN, premier sous-gouverneur, à M. Frédéric PEYRET, le 3 octobre 2008 ;

Délégation permanente est donnée à M. Arnaud MANAS, chef du service du Patrimoine historique et des Archives et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Jean Renaud LEFEUVRE adjoint au chef du service du Patrimoine historique et des Archives, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités du service du Patrimoine historique et des Archives, dans la limite de 100 000 € (HT) s'agissant d'engagements financiers, à l'exception de la nomination des chefs de service.

Fait à Paris, le 12 novembre 2010

Frédéric PEYRET